



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220927-2022_09_252-DE

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

2022-09-252 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 21/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Daniel Malville à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 52

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 14

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 11

Patrick MERCIER pouvoir à Jérôme COSNARD, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Monique JULIEN pouvoir à Denis SIRDEY, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Laurent KERMABON, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD
ASSOCIATION RUELLE : SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2022

Envoyé en préfecture le 30/09/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220927-2022_09_252-DE

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 septembre 2022,

Dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), La Cali soutient des associations qui œuvrent notamment dans le champ de la prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes.

Depuis 2011, l'association RUELLE (Relais Urbains d'Echanges et de Lutte contre l'Exploitation) a pour objet la lutte contre toutes formes d'exploitation dans le cadre du parcours de traite des êtres humains (travail forcé, exploitation sexuelle, esclavage domestique, mendicité ou délinquance forcée). L'activité de l'association se décline en Gironde en 4 axes complémentaires :

- L'accompagnement des victimes identifiées
- La sensibilisation du grand public à ce phénomène
- L'information et la formation des professionnels
- La recherche

En 2021, l'association a le plus souvent accompagné des mineurs ou jeunes adultes victimes d'exploitation sexuelle (36% des cas), de travail forcé (28% des cas), de délinquance forcée c'est-à-dire vols en bande organisée (18% des cas). L'accompagnement consiste à une mise à l'abri puis l'accès à un hébergement, la régularisation de la situation administrative (statut de réfugié, titre de séjour, ...), le dépôt de plainte et/ou soutien dans une procédure judiciaire, ou encore l'accès à un emploi suite à leur exploitation.

L'association RUELLE souhaite développer son intervention sur le territoire girondin, et plus particulièrement Libournais sur lequel elle est de plus en plus amenée à intervenir. En ce sens, La Cali propose de subventionner l'association RUELLE pour l'année 2022 à hauteur de 3 000 euros et de lui mettre à disposition un bureau au Point-justice de La Cali pour lui permettre d'assurer l'accueil et le suivi des victimes.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 3 000 euros à l'association RUELLE pour l'année 2022,
- signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents.

Imputation budgétaire : chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire VILLO - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 03 octobre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
LIBOURNAIS
A L'ASSOCIATION RUELLE

La Communauté d'agglomération du Libournais, représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON, dûment habilité es-qualité en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2022 décidant de l'octroi d'une subvention à l'association Ruelle et autorisant Monsieur le Président à conclure une convention de partenariat,

Considérant qu'il convient d'établir une convention visant à préciser les objectifs, conditions et modalités de versement de cette subvention,

Vu le Budget Prévisionnel 2022, chapitre 65, compte 6574, VILLO, fonction 520,

D'un commun accord entre les soussignés :

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON,

et

L'association RUELLE, représentée par sa Présidente, Madame Bénédicte LAVAUD-LEGENDRE,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : MISSION

L'association RUELLE (Relais Urbains d'Echanges et de Lutte contre l'Exploitation) a pour objet la lutte contre toutes formes d'exploitation dans le cadre du parcours de traite des êtres humains (travail forcé, exploitation sexuelle, esclavage domestique, mendicité ou délinquance forcée). L'activité de l'association se décline en Gironde en 4 axes complémentaires :

- L'accompagnement des victimes identifiées
- La sensibilisation du grand public à ce phénomène
- L'information et la formation des professionnels
- La recherche

En œuvrant dans le champ de la prévention de la délinquance et l'aide aux victimes, l'association intervient dans le cadre des actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de La Cali.

ARTICLE 2 : MODALITES

Pour mener à bien cette mission, La Cali s'engage à verser à l'association RUELLE pour l'année 2022 la somme de 3 000 euros.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2022.

ARTICLE 4 : COUT ET REGLEMENT

La somme allouée par La Cali est annuelle.

Elle sera versée en une seule fois à la signature de la présente convention sur présentation d'un RIB et de la déclaration au Journal Officiel.

Un bilan et un compte-rendu financier détaillés de l'action devront être présentés à La Cali au plus tard à la fin mars (année N+1).

En contrepartie, l'association RUELLE s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires de l'action, à chaque fois que les conditions le permettent, les financements accordés par La Cali, et à apposer sur tous les documents de communication le logo de La Cali.

ARTICLE 5 : RESILIATION

L'association RUELLE est tenue de porter à la connaissance de La Cali toute modification intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans son règlement intérieur.

Le non respect des précédentes dispositions par l'une ou l'autre des parties entraînera l'annulation de la convention.

Fait à Libourne, le

Pour La Cali,
Le Président,

Monsieur Philippe BUISSON

Pour L'association RUELLE
La Présidente,

**Mme Bénédicte LAVAUD-
LEGENDRE**

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

2022-09-253 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 21/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Daniel Malville à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 52

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 14

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Christophe DARDENNE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 11

Patrick MERCIER pouvoir à Jérôme COSNARD, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUXEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Monique JULIEN pouvoir à Denis SIRDEY, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Laurent KERMABON, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD
ASSOCIATION LES CYGNES DE VIE : SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2022

Envoyé en préfecture le 30/09/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le 30/09/2022
ID : 033-200070092-20220927-2022_09_253-DE

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat signée le 13 octobre 2020 entre l'association « Les Cygnes de Vie » et la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 septembre 2022,

Dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), La Cali soutient des associations qui œuvrent notamment dans le champ de l'accompagnement des jeunes en difficulté ou exposés à la délinquance.

L'association « Les Cygnes de Vie » est un Centre socio-culturel situé à Saint Pey de Castets, dont les actions sont réparties en 4 pôles :

- Le pôle accueil et accompagnement
- Le pôle de volontaires en service civique
- Le pôle action partage
- Le pôle d'animation et de la vie sociale

Depuis 2021, l'association a mis en place le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ). Il s'agit d'un « bureau bus » qui se déplace notamment sur le territoire de La Cali pour accueillir, sensibiliser, soutenir, orienter les jeunes de 12 à 25 ans en situation de vulnérabilité ainsi que leurs proches. L'objectif est de permettre aux jeunes de pouvoir exprimer leur mal-être, et de les raccrocher aux institutions de droit commun.

La Cali propose de subventionner l'association « Les Cygnes de vie » à hauteur de 1 500 euros pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 1 500 euros à l'association « Les Cygnes de Vie » pour l'année 2022,
- signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - article 6574 - service gestionnaire et destinataire VILLO - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

03 octobre 2022

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
LIBOURNAIS
ET L'ASSOCIATION LES CYGNES DE VIE

La Communauté d'agglomération du Libournais, représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON, dûment habilité es-qualité en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2022 décidant de l'octroi d'une subvention à l'association Les Cygnes de vie et autorisant Monsieur le Président à conclure une convention d'objectifs et de subventionnement,

Considérant qu'il convient d'établir une convention visant à préciser les objectifs, conditions et modalités de versement de cette subvention,

Vu le Budget Prévisionnel 2022, chapitre 65, compte 6574, VILLO, fonction 520,

D'un commun accord entre les soussignés :

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON,

et

Les Cygnes de vie, représentée par sa Présidente, Madame Corinne VENAYRE,

Il est convenu ce qui suit :

Les Cygnes de Vie dans son travail de prévention œuvre :

- A la citoyenneté et au vivre ensemble
- A l'insertion et à éviter l'exclusion
- A la lutte contre les discriminations.

ARRPEJ, section de Cygnes de Vie, détient un label DDCS, Point Accueil Ecoute jeunes (PAEJ) : prévention primaire des jeunes âgés de 12 à 25 ans et de leur entourage adulte. Le PAEJ s'inscrit dans la politique du plan pauvreté et s'adresse à un public en situation vulnérable.

2°/ La Cali dans le cadre de sa compétence obligatoire a pour objet :

D'animer le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de La Délinquance (CISPD) et de travailler avec les partenaires sur les thématiques suivantes :

- La lutte contre les violences intrafamiliales
- Le développement de l'accès aux droits
- L'amélioration de la tranquillité publique
- L'accompagnement des jeunes exposés à la délinquance et ou en difficultés

3°/ Les structures pré citées, ont décidé de s'engager dans un même projet, à savoir : aller à la rencontre des publics en fragilité et plus particulièrement les jeunes.

Ce projet de partenariat concerne deux les dispositifs suivants : Le CISPD de La Cali ; Le Point Accueil Ecoute Jeunes d'ARRPEJ pour Les Cygnes de Vie.

ARTICLE 1 : MISSION

L'association intervient sur le secteur de La Cali avec l'action « Point Accueil Ecoute Jeunes », il est proposé une collaboration entre les deux parties afin d'aller ensemble à la rencontre des publics en fragilité et plus particulièrement les jeunes.

Dans le cadre de ce partenariat, un éducateur (éducatrice) travaillant à ARRPEJ, participera régulièrement à l'action « Café Citoyen » en gare de Libourne porté et animé par le CISPD de La Cali afin d'aller à la rencontre des jeunes et des partenaires présents.

ARTICLE 2 : MODALITES

Pour mener à bien cette mission, La Cali s'engage à verser à l'association les Cygnes de vie pour l'année 2022 la somme de 1 500 euros.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2022.

ARTICLE 4 : COUT ET REGLEMENT

La somme allouée par La Cali est annuelle.

Elle sera versée en une seule fois à la signature de la présente convention sur présentation d'un RIB et de la déclaration au Journal Officiel.

Un bilan et un compte-rendu financier détaillés de l'action devront être présentés à La Cali au plus tard à la fin mars (année N+1).

En contrepartie, l'association les Cygnes de vie s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires de l'action, à chaque fois que les conditions le permettent, les financements accordés par La Cali, et à apposer sur tous les documents de communication le logo de La Cali.

ARTICLE 5 : RESILIATION

L'association les Cygnes de vie est tenue de porter à la connaissance de La Cali toute modification intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans son règlement intérieur.

Le non respect des précédentes dispositions par l'une ou l'autre des parties entraînera l'annulation de la convention.

Fait à Libourne, le

Pour La Cali,
Le Président,

Pour L'association les Cygnes de vie
La Présidente,

Monsieur Philippe BUISSON

Mme Corinne VENAYRE